



Bulletin Officiel

N° 4435 Mardi 10 Septembre 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT : ALLUMAGE REUSSI DE LA PREMIERE FLAMME 2

GIF FILTER 3

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISAIR 4

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING - 2013-1 - 5-8

ATL - 2013-2 - 9-11

COURBE DES TAUX

12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13-14

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES
ACTIONS LA SOCIETE « BEST LEASE »

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013

TUNIS RE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

Carthage Cement : Allumage réussi de la première flamme

L'allumage de la première flamme du pré-calciateur de la cimenterie Carthage Cement a été effectué avec succès le mercredi après midi, marquant ainsi le démarrage de l'entrée en production. Avec beaucoup d'émotion et de fierté, les équipes techniques ont procédé à cet allumage en présence d'experts internationaux. C'est une étape cruciale qui marque la concrétisation effective de ce projet promu par une société confisquée après la révolution et qui a connu de graves difficultés qui ont failli le compromettre. Non-seulement, nous avons pu le faire aboutir dans d'excellentes conditions techniques aux normes internationales, créant pas moins de 320 emplois, mais aussi nous nous apprêtons à mettre sur le marché pas moins de 2,2 millions de tonnes de ciment par an, ce qui répondra à la demande croissante du secteur des BTP dans le marché local et à une demande croissante de ciment sur les marchés limitrophes pour la reconstruction. Ces marchés historiques de la Tunisie sont entrain d'être envahis par d'autres producteurs en raison du blocage de l'exportation pour fournir le marché local. L'entrée en production de Carthage Cement va permettre d'éviter les ruptures sur le marché local et la reprise de nos marchés historiques.

L'allumage de la première flamme intervient en prélude à l'allumage dans quelques jours du four de production. Dès la validation des tests réglementaires, la sortie du premier sac est prévue durant le mois d'octobre prochain.

Implantée à Mornag, dans la banlieue sud de Tunis, la cimenterie est dotée d'une capacité de production de 6500 tonnes de ciment par jour. Elle est également adossée à des unités de production d'agrégats de 12000 tonnes par jour et une capacité installée de béton prêt à l'emploi (BPE) de 2600 m³ par jour.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Générale Industrielle de Filtration
GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia.

La société **GIF Filtres SA** porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que ses actionnaires de référence, ont reçu une proposition individuelle pour l'acquisition de la totalité des titres leur revenant dans le capital social, et que cette proposition est en cours d'analyse et d'appréciation.

La société **GIF Filtres SA** informera ultérieurement ses actionnaires et le public du sort réservé à cette proposition.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La société tunisienne de l'air « TUNISAIR » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **lundi 30 septembre 2013 à 10h.00 à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2012
2. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2012
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2012
4. Quitus aux Administrateurs
5. Affectation des résultats au titre de l'année 2012
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs
7. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2013,2014 et 2015.
8. Nomination d'un représentant des petits actionnaires au conseil d'administration.

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 16 septembre 2013, au siège social de la Compagnie, Avenue Mohamed Bouazizi TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H).

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2013-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2013-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2013-2 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26/07/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2013-2 »

Montant : 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année n-1 au mois d'octobre de l'année n.

Taux fixe

7,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,2% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,2992%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,3211 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 novembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15 novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15 novembre 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09 septembre 2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue Brahim Jaffel El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 19 juillet 2013, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2013-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0834** en date du **23 août 2013**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Lease arrêtés au 30 juin 2013, pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue Brahim Jaffel El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 SEPTEMBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,818%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,820%	1 000,947
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,822%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,827%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,837%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,845%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,848%	1 014,684
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,854%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,861%	1 026,571
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,865%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014	4,869%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,974%	1 026,652
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,134%	997,301
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,233%	999,918
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,373%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,831
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,560%	1 039,702
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,877%	983,579
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,917%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,980%	977,500
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,214%		962,614
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 038,112
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		952,010

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,544	146,557		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,901	12,902		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,327	1,328		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,975	35,979		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,854	48,858		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	158,372	158,061		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	551,936	550,215		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	119,805	119,593		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,516	122,038		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,426	116,322		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,872	111,628		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,144	86,670		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	128,141	126,613		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	95,488	95,178		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,620	106,560		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 343,640	1 344,635		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 282,603	2 271,019		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	104,343	103,615		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,589	102,345		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,619	122,946		
21	FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 190,742	1 197,530	1 195,582		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	126,436	126,978		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,446	15,380		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 896,118	5 887,362		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 047,670	5 046,876		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,180	2,179		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,892	1,889		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,103	1,102		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	106,828	106,840
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,101	103,113
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,398	104,410
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,357	101,390
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,218	102,230
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,676	105,686
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,763	102,775
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,322	102,333
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	102,905	102,915
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,320	104,330
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,708	100,717
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	102,881	102,893
41	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,857	102,868
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,607	105,617
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,374	104,385
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,179	102,188
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,413	101,423
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,435	103,446
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,287	101,298
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,398	102,408
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,312	103,321
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,260	101,271
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,525	102,536
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,636	103,645
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,103	101,112

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,394	10,395
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,801	101,810
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,361	102,377
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	100,015	100,082
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,619	67,063
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	148,507	147,700
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 477,463	1 469,265
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,369	108,227
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	106,722	106,482
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	85,608	85,072
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,697	16,686
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	270,761	269,755
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,098	36,123
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 331,762	2 314,855
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,015	75,960
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,561	56,583
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,268	100,242
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	110,404	110,197
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	99,485	99,056
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,333	11,311
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,985	11,953
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,938	14,803
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,421	14,364
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,820	11,699
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,717	10,634
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,501	10,456
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,594	10,595
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	126,849	126,111
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,298	125,977
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,162	10,087
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	103,087	102,644
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,825	19,764
86	FCP AL IMITIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	78,806	78,150
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	79,841	79,174
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,945	96,767
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	93,041	92,742
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	98,131	97,825
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,434	99,415
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,993	95,785
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	102,776	102,032
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	128,835	128,102
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,597	10,563
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	116,145	115,061
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,774	116,549
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,097	102,532
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	98,367	98,012
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	183,379	182,179
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,402	161,685
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,919	141,679
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 967,716	9 904,142
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,881	19,734
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	132,008	131,733
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 500,709	1 497,251
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	107,273	106,169
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,327	87,096
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,368	114,121
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 997,849	8 922,772
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,542	9,429
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,344	9,249

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

(*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
 - Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
- Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
 - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
 - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Best Lease

Siège social : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 14/04/1999

Capital social : 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

Catégorie A :

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.

La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Catégorie B :

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

Catégorie C :

38,75% des actions offertes, soit 1 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<u>Catégorie A :</u>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<u>Catégorie B :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<u>Catégorie C :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
Total	100%	4 000 000	8 400 000

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes Mr Chiheb GHANMI.

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ACTIF DU BILAN (en dinars)	NOTES	30/06/2013			30/06/2012	31/12/2012
		MONTANT BRUT	AMT & PRV	MONTANT NET	NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	470 477	379 916	90 560	71 927	46 403
AC12 Logiciels		470 477	379 916	90 560	71 927	46 403
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	2 090 663	1 316 722	773 940	563 453	727 966
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 548 104	970 173	577 931	365 102	523 241
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	542 559	346 549	196 009	198 351	204 725
AC3 PLACEMENTS	(III)	236 482 155	874 530	235 607 625	226 362 340	235 127 929
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	9 226 382	680 306	8 546 076	8 252 421	8 549 271
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		6 012 299	144 172	5 868 126	7 927 232	5 864 770
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		3 214 083	536 133	2 677 950	325 189	2 684 501
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	154 217 155	194 224	154 022 931	149 998 642	154 786 423
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		37 343 130	193 334	37 149 796	23 453 246	31 711 782
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		89 364 105		89 364 105	106 587 980	97 755 755
AC334 Autres prêts		739 439	890	738 549	650 296	711 345
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers		6 000 000		6 000 000	900 000	5 000 000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers non Takaful		5 000 000		5 000 000		4 000 000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers Takaful		1 000 000		1 000 000	900 000	1 000 000
AC336 Autres		20 770 481		20 770 481	18 407 121	19 607 541
AC336 Autres non Takaful		20 439 521		20 439 521	18 407 121	19 297 421
AC336 Autres Takaful		330 960		330 960		310 120
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	73 038 618		73 038 618	68 111 277	71 792 235
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes non Takaful		72 858 966		72 858 966	68 054 828	71 669 454
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Takaful		179 652		179 652	56 449	122 781
S/total		239 043 294	2 571 169	236 472 125	226 997 720	235 902 298
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(IV)	96 097 866		96 097 866	100 816 727	100 071 930
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	35 636 346		35 636 346	31 444 347	37 935 570
AC510 Provision pour primes non acquises non Takaful		35 469 612		35 469 612	31 392 900	37 836 261
AC510 Provision pour primes non acquises Takaful		166 734		166 734	51 447	99 309
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	60 461 520		60 461 519	69 372 380	62 136 360
AC531 Provision pour sinistres non Takaful		60 407 584		60 407 584	69 319 824	62 104 327
AC531 Provision pour sinistres Takaful		53 936		53 936	52 556	32 033
AC6 CREANCES	(V)	50 092 637	1 689 314	48 403 323	74 900 403	45 946 896
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	17 495 154	817 528	16 677 626	47 296 434	20 663 789
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation non Takaful		16 614 715	817 528	15 797 187	46 876 499	20 142 892
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Takaful		880 439		880 439	419 935	520 897
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	6 563 164	852 042	5 711 122	20 794 676	12 222 107
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession non Takaful					20 786 477	12 220 298
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession Takaful					8 199	1 809
AC63 Autres créances	(V-3)	26 034 319	19 744	26 014 575	6 809 293	13 061 000
AC631 Personnel		105 061		105 061	70 132	20 873
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		4 367 567		4 367 567	4 554 714	4 625 006
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques non Takaful		4 350 330		4 350 330	4 545 319	4 607 931
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Takaful		17 237		17 237	9 394	17 075
AC633 Débiteurs divers		13 158 187	19 744	13 138 443	1 439 405	1 419 944
AC635 FPC		8 403 504		8 403 504	745 043	6 995 177
S/total		146 190 503	1 689 314	144 501 189	175 717 128	146 018 826
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	58 389 016		58 389 016	54 467 904	37 840 906
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	10 820 389		10 820 389	6 585 005	7 406 266
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse non Takaful		10 184 754		10 184 754	6 160 835	7 080 935
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse Takaful		635 635		635 635	424 169	325 331
AC72 Charges reportées	(VI-2)	10 217 658		10 217 658	8 839 838	9 898 992
AC721 Frais d'acquisition reportés		9 480 259		9 480 259	8 110 082	9 161 593
AC721 Frais d'acquisition reportés non Takaful		9 358 670		9 358 670	8 036 603	9 039 701
AC721 Frais d'acquisition reportés Takaful		121 589		121 589	73 479	121 892
AC722 Autres charges à répartir		737 399		737 399	729 756	737 399
AC722 Autres charges à répartir non Takaful		737 399		737 399	729 756	737 399
AC722 Autres charges à répartir Takaful						
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	31 014 464		31 014 464	33 124 706	15 217 715
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 912 104		1 912 104	1 057 671	1 954 136
AC731 Intérêts acquis & non échus non Takaful		1 880 020		1 880 020	1 039 424	1 953 961
AC731 Intérêts acquis & non échus Takaful		32 084		32 084	18 247	175
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		27 067 553		27 067 553	30 632 414	11 907 023
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation non Takaful		26 392 161		26 392 161	30 288 080	11 688 872
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Takaful		675 392		675 392	344 334	218 151
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession						
AC733 Autres comptes de régularisation		2 034 807		2 034 807	1 434 620	1 356 556
AC733 Autres comptes de régularisation non Takaful		1 422 102		1 422 102	1 167 631	993 039
AC733 Autres comptes de régularisation Takaful		612 705		612 705	266 990	363 517
AC74 Ecart de conversion	(VI-4)	6 336 504		6 336 504	5 918 356	5 317 933
AC74 Ecart de conversion non Takaful		6 310 470		6 310 470	5 918 356	4 936 681
AC74 Ecart de conversion Takaful		26 034		26 034		381 252
S/total		58 389 016		58 389 016	54 467 904	37 840 906
TOTAL DES ACTIFS		443 622 813	4 260 483	439 362 330	457 182 753	419 762 029

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN (en dinars)	NOTES	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES	(I)	126 132 296	125 458 424	125 287 801
CP1 Capital social	(I-1)	75 000 000	75 000 000	75 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	47 183 345	45 756 703	45 411 658
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	-223 825	-380 309	-216 500
CP5 Résultats reportés	(I-5)	4 172 775	5 082 030	5 092 643
CP5 Résultats reportés non Takaful		2 455 517	3 933 826	3 944 439
CP5 Résultats reportés Takaful		1 717 259	1 148 204	1 148 204
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		126 132 296	125 458 424	125 287 801
RESULTAT DE L'EXERCICE	(I-4)	5 046 013	3 064 044	6 191 726
RESULTAT DE L'EXERCICE NON TAKAFUL		4 772 019	2 838 401	5 622 671
RESULTAT DE L'EXERCICE TAKAFUL		273 994	225 643	569 055
Total capitaux propres avant affectation		131 178 309	128 522 469	131 479 527
PASSIFS				
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	3 602 554	1 365 799	2 728 841
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)	424 297	365 799	386 426
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	1 178 257		1 342 415
PA23 Provisions pour pertes & charges non Takaful		1 176 888		1 289 311
PA23 Provisions pour pertes & charges Takaful		1 369		53 104
PA24 Provisions pour risques	(II-3)	2 000 000	1 000 000	1 000 000
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	178 285 185	177 403 558	171 512 710
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	50 929 497	46 855 511	51 281 425
PA310 Provisions pour primes non acquises non Takaful		50 247 165	46 593 242	50 840 804
PA310 Provisions pour primes non acquises Takaful		682 332	262 268	440 621
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	125 195 961	129 602 689	118 529 048
PA331 Provisions pour sinistres non Takaful		124 007 392	129 116 511	118 025 504
PA331 Provisions pour sinistres Takaful		1 188 569	486 178	503 544
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	2 159 727	945 359	1 702 237
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(IV)	31 778 481	39 565 751	47 413 719
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires non Takaful		31 746 868	39 565 453	47 342 899
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires Takaful		31 614	298	70 820
PA6 AUTRES DETTES	(V)	74 047 752	91 583 473	53 277 393
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(V-1)	26 202 940	54 890 412	17 680 244
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation non Takaful		26 018 876	54 678 577	17 610 939
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Takaful		184 064	211 835	69 305
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(V-2)	37 541 365	33 561 511	26 285 727
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession non Takaful		37 070 389	33 387 906	26 062 619
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession Takaful		470 976	173 605	223 108
PA63 Dettes diverses	(V-3)	10 303 447	3 131 549	9 311 422
PA632 Personnel		480 166	827 068	559 949
PA632 Personnel non Takaful		480 166	827 068	559 949
PA632 Personnel Takaful				
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		114 780	207 949	412 318
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques non Takaful		111 707	204 876	409 245
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Takaful		3 074	3 073	3 073
PA634 Crédoeurs divers		1 300 152	1 346 645	1 339 134
PA634 Crédoeurs divers non Takaful		1 269 575	1 316 068	1 308 557
PA634 Crédoeurs divers Takaful		30 577	30 577	30 577
PA635 FGIC Crédoeurs		4 844	4 844	4 844
PA636 FPC		8 403 504	745 043	6 995 177
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	20 470 048	18 741 704	13 349 840
PA71 Comptes de régularisation passif	(VI-1)	15 311 801	12 211 166	9 374 323
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		6 835 989	5 689 003	6 679 793
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs non Takaful		6 812 987	5 680 896	6 655 568
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Takaful		23 003	8 108	24 225
PA711 Estimation d'éléments techniques		6 533 360	5 372 564	1 356 449
PA711 Estimation d'éléments techniques non Takaful		6 459 293	5 313 956	1 327 126
PA711 Estimation d'éléments techniques Takaful		74 067	58 608	29 323
PA712 Autres comptes de régularisation passif		1 942 451	1 149 598	1 338 081
PA712 Autres comptes de régularisation passif non Takaful		1 915 615	1 132 798	1 316 845
PA712 Autres comptes de régularisation passif Takaful		26 836	16 800	21 236
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	5 158 248	6 530 538	3 975 517
PA72 Ecart de conversion non Takaful		5 133 582	6 530 538	3 647 369
PA72 Ecart de conversion Takaful		24 665		328 148
Total passif		308 184 021	328 660 284	288 282 503
Total des capitaux propres & passif		439 362 330	457 182 753	419 762 029

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE (en dinars)	NOTES	30/06/2013			30/06/2012	31/12/2012
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	39 466 031	21 067 051	18 398 980	16 948 404	37 259 604
PRNV11 Primes	(I-1)	38 838 703	18 767 827	20 070 875	18 094 949	36 101 426
PRNV11 Primes non Takaful		37 568 861	18 442 788	19 126 073	17 610 929	35 060 493
PRNV11 Primes Takaful		1 269 841	325 039	944 802	484 020	1 040 933
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	627 328	2 299 224	- 1 671 895	- 1 100 381	1 158 178
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		830 402	2 366 649	- 1 536 247	- 1 114 710	1 286 764
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		203 074	67 425	- 135 649	14 329	-128 586
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	105 909		105 909	374 829	1 549 513
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		105 909		105 909	374 444	1 548 107
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		-		-	380	1 406
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	21 345 247	11 617 662	9 727 585	7 888 888	20 351 208
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	14 973 366	13 292 503	1 680 863	3 787 173	20 167 613
CHNV11 Sinistres payés non Takaful		14 897 869	13 292 478	1 605 392	3 736 350	19 990 477
CHNV11 Sinistres payés Takaful		75 496	25	75 471	50 823	177 136
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	6 371 881	- 1 674 841	8 046 722	4 101 715	183 595
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		5 742 929	- 1 696 744	7 439 673	3 825 263	- 107 798
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		628 952	21 903	607 050	276 452	291 393
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	12 468 270	4 909 400	7 558 870	7 642 242	16 321 765
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	9 406 882		9 406 882	9 368 384	15 744 758
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful		9 190 358		9 190 358	9 224 225	15 441 040
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful		216 524		216 524	144 159	303 718
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	3 061 388		3 061 388	2 648 064	5 437 461
CHNV42 Frais d'administration non Takaful		3 056 230		3 056 230	2 642 846	5 427 692
CHNV42 Frais d'administration Takaful		5 158		5 158	5 218	9 769
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)		4 909 400	- 4 909 400	4 373 506	- 4 860 455
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful			4 838 373	- 4 838 373	4 346 366	- 4 800 488
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful			71 027	- 71 027	27 140	- 59 966
RTNV Résultat technique		5 758 423	4 539 990	1 218 433	1 791 094	2 136 144
RTNV Résultat technique non Takaful		5 617 786	4 375 330	1 242 456	1 789 808	1 944 441
RTNV Résultat technique Takaful		140 637	164 659	- 24 023	1 286	191 703

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE (en dinars)	NOTES	30/06/2013			30/06/2012	31/12/2012
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS		NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	1 350 726	5 400	1 345 326	1 032 214	3 194 524
PRNV11 Primes	(I-1)	1 626 126	5 400	1 620 726	986 049	3 387 774
PRNV11 Primes non Takaful		1 433 457	5 400	1 428 057	926 520	3 257 069
PRNV11 Primes Takaful		192 669	-	192 669	59 529	130 705
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	- 275 400	-	- 275 400	46 165	-193 251
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		- 236 763	-	- 236 763	1 468	-205 676
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		- 38 637	-	- 38 637	47 633	12 425
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	419 604	-	419 604	521 485	1 483 567
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	124 572	-	124 572	315 583	1 197 192
CHNV11 Sinistres payés non Takaful		76 023	-	76 023	274 795	1 109 488
CHNV11 Sinistres payés Takaful		48 549	-	48 549	40 788	87 704
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	295 032	-	295 032	205 875	286 375
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		238 960	-	238 960	199 040	256 592
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		56 072	-	56 072	6 835	29 783
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	598 252	-	598 252	474 086	1 509 921
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	570 297	-	570 297	445 039	1 343 861
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful		570 252	-	570 252	419 796	1 328 476
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful		45	-	45	25 243	15 385
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	27 955	-	27 955	29 047	166 060
CHNV42 Frais d'administration non Takaful		27 172	-	27 172	28 540	165 090
CHNV42 Frais d'administration Takaful		783	-	783	507	970
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)	-	-	-	-	-
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful		-	-	-	-	-
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful		-	-	-	-	-
CHV12 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(IV)	663	-	663	4 837	52 708
RTNV Résultat technique		333 533	5 400	328 133	41 506	253 745
RTNV Résultat technique non Takaful		284 950	5 400	279 549	7 718	244 456
RTNV Résultat technique Takaful		48 583	-	48 583	33 788	9 289

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT (en dinars)	NOTES	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		1 546 566	1 832 601	2 389 889
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON TAKAFUL		1 522 006	1 797 527	2 188 897
RTNV RESULTAT TECHNIQUE TAKAFUL		24 560	35 074	200 992
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	4 175 108	2 539 090	7 497 617
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	3 889 171	2 531 003	6 969 425
PRNT11 Revenus des placements non Takaful		3 856 450	2 511 976	6 928 789
PRNT11 Revenus des placements Takaful		32 721	19 027	40 636
S/Total 1a		3 889 171	2 531 003	6 969 425
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-3)	217 348	412	121 174
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-4)	68 589	7 675	407 018
S/Total 1		285 937	8 087	528 192
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	-106 572	-379 664	-1 602 221
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		-106 572	-379 284	-1 600 815
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL			-380	-1 406
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	695 104	120 152	2 287 048
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(III-1)	18 844	30 069	1 319 324
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(III-2)	674 838	90 083	967 724
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(III-3)	1 422		
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(IV)	4 430 561	4 476 536	13 695 312
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		3 741 319	4 279 104	13 594 975
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES TAKAFUL		689 242	197 433	100 337
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(V)	3 360 120	5 009 819	12 672 155
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		2 887 598	4 984 814	12 901 155
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES TAKAFUL		472 523	25 005	-229 000
Résultat provenant des activités ordinaires		5 990 439	3 338 593	7 021 394
Résultat provenant des activités ordinaires non Takaful		5 716 438	3 117 957	6 452 339
Résultat provenant des activités ordinaires Takaful		273 994	225 643	569 055
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(VI)	944 419	274 547	829 668
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES NON TAKAFUL		944 419	274 547	829 668
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES TAKAFUL				
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		5 046 020	3 064 044	6 191 726
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts non Takaful		4 772 019	2 838 401	5 622 671
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Takaful		273 994	225 643	569 055
Résultat net de l'exercice		5 046 020	3 064 044	6 191 726
Résultat net de l'exercice non Takaful		4 772 019	2 838 401	5 622 671
Résultat net de l'exercice Takaful		273 994	225 643	569 055
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)				
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		5 046 013	3 064 044	6 191 726
Résultat net de l'exercice après modifications comptables non Takaful		4 772 019	2 838 401	5 622 671
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Takaful		273 994	225 643	569 055

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Re

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES (en dinars)	30/06/2013	30/06/2013	31/12/2012
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS			
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES	34 621	34 621	34 621
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES	34 621	34 621	34 621
- DEPOT EN CAUTION	500	500	500
- DEPOT AUPRES DU TRESOR	34 121	34 121	34 121
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE			
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS			
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES			
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES			
PRODUITS DES PLAC. ALLOUES, TRANS. A L'ETAT DE RESULTAT TECH.			
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION			
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE			
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS			

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (en dinars)	NOTES	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X			
* Encaissements des cédantes	X-1	20 899 953	14 465 626	30 196 416
* Encaissements des cédantes non Takaful		20 562 959	14 302 728	29 731 925
* Encaissements des cédantes Takaful		336 994	162 898	464 491
* Versements aux cédantes	X-2	- 8 865 299	- 11 865 585	- 24 235 795
* Versements aux cédantes non Takaful		- 8 819 411	- 11 858 509	- 24 216 809
* Versements aux cédantes Takaful		- 45 888	- 7 076	- 18 986
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	17 036 148	6 951 334	21 259 735
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 10 870 675	- 9 550 639	- 20 980 244
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	79 843 927	107 047 229	278 098 624
* Encaissements liés à la cession de placements financiers non Takaful		79 843 927	107 047 229	276 966 034
* Encaissements liés à la cession de placements financiers Takaful		-	-	1 132 590
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 70 626 978	-155 974 640	- 323 578 732
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers non Takaful		- 70 626 978	-155 974 640	- 322 025 207
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers Takaful		-	-	1 553 525
* Produits financiers reçus	X-7	3 448 995	2 587 905	4 865 633
* Produits financiers reçus non Takaful		3 448 995	2 587 905	4 829 381
* Produits financiers reçus Takaful		-	-	36 252
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	622 543	67 070 721	2 963 107
* Encaissements des fournisseurs & du personnel non Takaful		575 817	67 062 094	1 536 825
* Encaissements des fournisseurs & du personnel Takaful		46 726	8 627	1 426 282
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 15 427 977	- 71 284 465	- 10 705 194
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel non Takaful		- 15 381 722	- 71 276 414	- 9 281 314
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel Takaful		- 46 254	- 8 051	- 1 423 880
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 1 289 098	- 901 811	- 1 809 430
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes non Takaful		- 1 288 936	- 901 672	- 1 801 610
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes Takaful		- 162	- 139	- 7 820
Flux provenant de l'exploitation		14 771 539	- 51 454 326	55 404
Flux provenant de l'exploitation non Takaful		14 480 124	- 51 610 586	
Flux provenant de l'exploitation Takaful		291 416	156 259	55 404
Flux affectés à l'exploitation				
Flux affectés à l'exploitation non Takaful			- 51 610 586	- 43 981 284
Flux affectés à l'exploitation Takaful				
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI			
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	10 799	-	81 981
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 258 716	- 1 020 154	- 1 608 189
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	1 790 598	815 201	1 903 790
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	58 698	151 618	390 212
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	- 8 416 395	- 3 000 000	- 10 500 000
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	- 70 334	- 5 089	- 24 139
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement		- 6 885 351	- 3 058 423	- 9 756 346
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII			
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	60 000 300	60 000 300
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-	- 759 938	- 771 402
* Dividendes & autres distributions	XII-3	- 5 236 952	- 2 924 995	- 2 924 995
Flux provenant des activités de financements		- 5 236 952	56 315 367	56 303 902
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	NOTE XIII			
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	764 888	81 516	82 568
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités non Takaful		764 888	81 516	82 568
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités Takaful		745 999	70 117	69 154
		18 889	11 398	13 414
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV			
VARIATION DE TRESORERIE NON TAKAFUL	XV	3 414 124	1 884 132	2 704 246
VARIATION DE TRESORERIE TAKAFUL		3 103 820	1 716 475	2 635 427
Trésorerie au début de l'exercice		310 304	167 657	68 819
Trésorerie au début de l'exercice		7 351 718	4 647 473	4 647 473
Trésorerie au début de l'exercice non Takaful		7 026 387	4 390 961	4 390 961
Trésorerie au début de l'exercice Takaful		325 331	256 512	256 512
Trésorerie à la clôture de l'exercice		10 765 842	6 531 605	7 351 718
Trésorerie à la clôture de l'exercice non Takaful		10 130 207	6 107 436	7 026 387
Trésorerie à la clôture de l'exercice Takaful		635 635	424 169	325 331

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2013

1-PRESENTATION DE Tunis Re

1-1 Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re, une société anonyme au capital social de 75.000.000 dinars dont le siège social, avenue du Japon– Montplaisir 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1-2 Objet social

Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocedés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocedante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Re conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A coté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

- l'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance, de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession, de tous risques et sinistres et de toutes indemnisations ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

Activité Retakaful

Compte tenu des perspectives de croissance que présente la finance islamique, Tunis Re a lancé depuis le 1er janvier 2011 une structure Retakaful ayant pour objectif le développement et la diversification de son portefeuille au niveau national et international.

Le modèle choisi est le modèle Wakala qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- Un contrat d'agent Wakala sous lequel le souscripteur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakalah). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.

- Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les assurés acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un événement survenu à l'un des assurés.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 900 mille dinars placé selon les règles de la Shariaa.

1-3 Mission

Depuis sa création, Tunis Re s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- Favoriser l'exportation des services ;
- Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1-4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Re à fin juin 2013 se présente par catégorie comme suit, Président Directeur Général non compris :

Catégorie I	= 58
Catégorie II	= 14
Catégorie III	= 5
Catégorie IV	= 2
Catégorie V	= 1
	<hr/>
Total	= 80

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 1 925 379 dinars.

1-5 Autres informations

Tunis Re gère pour le compte de l'Etat le Fonds de Péréquation de Change depuis 1999 et ce en vertu d'une convention avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et le Fonds de Garantie des Assurés depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires et ce du 17 décembre 2010 au 28 février 2011.

Le Fonds de Garantie des Assurés a été créé en 2011, afin de faire face aux sinistres engendrés par les événements de trouble survenus dans le pays depuis fin 2010. La gestion de ce fonds a été confiée à Tunis Re.

2-LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2012 :

Au cours des six premiers mois de l'exercice 2013, le secteur des assurances a connu les sinistres importants suivants :

- Sinistre incendie DECO, évalué à 100% à 2,5 MDT, la part de Tunis Re est de 0,387 MDT.
- Sinistre incendie « African Drinking Bot », évalué à 100% à 9,9 MDT, la part brute de Tunis Re est de 0,502 MDT.
- Sinistre « United sugar », Evalué à 100% à 24 MDT, La part brute de Tunis Re est de 0,268 MDT
- Sinistre Transport ETAP, Evalué à 100% à 2 MDT, la part de Tunis Re est de 0,444 MDT.
- Sinistre Transport STEG, Evalué à 100% à 4 MDT, la part de Tunis Re est de 0,419 MDT.
- Sinistre YFICO BM, Evalué à 100% à 4,5 MDT, la part de Tunis Re est de 0,372 MDT.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3-1 Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2013 au 30/06/2013 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

3-2 les règles comptables :

-Tous les produits et les charges relatifs à la période sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.

-Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2013 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».

-Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée «Provision de blanchiment».

-La provision de primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».

-Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.

- Au 30 Juin 2013, Tunis Re a continué la comptabilisation des opérations en monnaies étrangères telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations

en monnaies étrangères. La méthode comptable de ces opérations au niveau des modalités de conversion en dinars tunisien se traduit par l'application des règles suivantes :

- Les opérations comptabilisées au cours d'un mois sont intégrées dans la comptabilité en dinars tunisien sur la base du cours moyens de change du mois précédent.
- La différence de change est constatée lors des règlements.

-Les cours de change retenus pour l'exercice 2013 sont calculés sur la base du dernier cours du mois de juin 2013 publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Toutefois, les cours des devises non publiés par la BCT sont calculés sur la base des derniers cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de juin 2013.

3-3- Les modes et les méthodes d'évaluation appliqués aux états financiers de l'exercice 2013 :

3-3-1 POSTES DU BILAN

3-3-1-1 Actifs incorporels :

Sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

3-3-1-2-Actifs corporels d'exploitation :

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 30/06/2013 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport	20%
Aménagements et Installations	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel électrique et électronique	12,5%
Matériel informatique	15%
Matériel de rayonnage	5%

3-3-1-3 Les placements :

Les placements figurant au bilan sont composés de :

Les placements immobiliers :

- Se composent des terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.
- L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Les placements financiers : se composent des :

- ❖ Participations ;
- ❖ Actions cotées ;
- ❖ Emprunts obligataires
- ❖ Parts d'OPCVM ;
- ❖ Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- ❖ Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- ❖ Cautionnements ;
- ❖ Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au dernier cours boursier du mois de juin 2013 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements à la clôture de l'exercice a dégagé des plus-values non comptabilisées de 8,638 MDT et des moins-values provisionnées de 1,970 MDT au titre des actions cotées.

Catégorie	en MDT	
	Plus values	Moins values
Participations	7,335	0,193
Actions	0,339	1,329
OPCVM	0,964	0,448
Total	8,638	1,970

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus AU 30/06/2013.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte de résultat technique vie et non vie et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

3-3-1-4 Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 30/06/2013 comprennent :

- ✓ Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 30/06/2013, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- ✓ La provision mathématique vie enregistrée au 30/06/2013 ;
- ✓ Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 30/06/2013 ;
- ✓ Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.

Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES »

3.3.1.5 Ecart de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 30 juin 2013, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice au 30/06/2013 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 6 336 504 dinars et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 5 158 248 dinars.

3-3-2 LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

3-3-2-1 Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

3-3-2-2 Les charges techniques

Les charges de Tunis-Re sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique et appelées charges d'acquisition que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
- Les sinistres ;
- Les provisions techniques ;
- Les participations aux pertes ;
- Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.

La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :

1ère Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

2ème Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

3ème Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

<i>CENTRES DE TRAVAIL</i>	<i>CLE DE REPARTITION</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Direction Générale</i> + <i>Bureau d'Ordre Central</i> + <i>Direction des Fonds.</i> + <i>Direction Audit Interne et Organisation</i> + <i>ERM et Window Tunis Re Takaful</i> 	Effectif Effectif Effectif Effectif
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Département Développement et Production</i> + <i>Direction Acceptations conventionnelles Tunisie.</i> + <i>Direction Acceptations conventionnelles Etranger</i> + <i>Direction Acceptations facultatives</i> + <i>Direction Marketing et statistiques</i> 	Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées Effectif
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Département Rétrocession et Gestion Technique</i> + <i>Direction de Rétrocession</i> + <i>Direction de Recouvrement</i> + <i>Direction Gestion des Comptes: souscriptions conventionnelles</i> 	Comptes Comptes Comptes
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Département Support Fonctionnel</i> + <i>Direction du Système d'Information</i> + <i>Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens</i> + <i>Direction Financières & Comptable</i> + <i>Direction Contrôle de Gestion</i> 	Effectif Effectif Effectif Effectif

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif ;
- Répartition du total des charges des directions communes entre les directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;
- Répartition des charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

Pour la détermination des frais d'administration liés à l'activité retakaful, il a été retenu outre les frais imputés directement, 20% de la totalité des frais d'administration employés des charges.

3-3-3 LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT

- Les intérêts sur dépôts des cédantes sont imputés directement au compte de résultat technique respectivement en vie et non vie. Ces montants sont venus en déduction dans les comptes de résultat.
- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote part des charges par nature affectée à la gestion des FONDS DE GARANTIE de l'Etat ;
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif ;
- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

3-3-4 HORS BILAN

Aucun engagement reçu ou donné au cours de l'exercice au 30.06.2013.

4- SITUATION FISCALE

4-1 Litige fiscal

Litiges et arbitrages en cours :

Suite à une taxation d'office notifiée par l'administration fiscale au titre d'un redressement des impôts et taxes portant sur les exercices 2000,2001, 2002 et 2003, la société « Tunis Re » s'y est opposée auprès du tribunal de première instance. Ce dernier a proclamé un jugement infirmant les conclusions de l'administration fiscale en matière de TVA et retenant l'argumentaire quant à l'exonération des revenus provenant des opérations réalisées sur l'étranger et confirmant le report de crédit d'impôt arrêté par les agents de contrôle fiscal.

Une notification du redressement de la situation fiscale a été adressée à la société et portant sur un montant de 1 797 851 dinars au titre de l'IS et un montant de 299 333 dinars au titre de la TVA.

Constatant des erreurs matérielles dans le calcul de ce report, « Tunis Re » a interjeté appel demandant sa rectification et a constitué au titre de ce redressement une provision de 1 200 000 dinars au 31/12/2009 majorée de 266 993,385 dinars au 31/12/2010 portant la provision à un montant de 1 466 993,385 dinars.

La cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal de première instance en matière d'impôt sur les sociétés et revenu sur la décision de la non soumission des montants encaissés au titre de remboursement des frais afférents à la gestion des fonds de garantie pour le compte de l'Etat à la TVA en les qualifiant de commissions.

Ce jugement a fait l'objet d'un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif siégeant en cours de cassation pour les affaires fiscales.

Par référence à la notification de l'avocat de « Tunis Re » en date du 6 octobre 2010, le litige fiscal objet de pourvoi en cassation devant le tribunal administratif qui a examiné l'affaire le 4 octobre 2010 et a prononcé le jugement confirmant la décision de la cour d'appel soit :

- le maintien du jugement du tribunal de 1ère instance de Tunis exonérant « Tunis Re » de l'impôt sur les sociétés au titre des revenus provenant des opérations réalisées avec les non résidents.

- la soumission à la TVA, les commissions perçues par « Tunis Re » en rémunération de sa gestion des fonds de garantie pour le compte de l'Etat (FNG, FPC, FGIC et LA LIGNE DE GARANTIE DES CREDITS OCTROYES DANS LE CADRE DU FNE). Le montant de la TVA réclamé s'élève à 299 333 dinars et sera récupéré des fonds de garantie précités après son règlement.

Par ailleurs, Tunis Re a saisi le tribunal de 1ère instance de Tunis pour lui demander des explications de son jugement proclamé sur ce litige fiscal qui l'oppose à l'administration fiscale suite au redressement effectué sur les exercices 2000,2001,2002 et 2003 au titre de l'impôt sur les sociétés.

Dans sa réunion du 8/1/2010, la chambre du conseil du tribunal de 1ère instance de Tunis a confirmé son jugement dans le sens de qualifier les opérations de réassurance réalisées par Tunis Re sur l'étranger comme des opérations d'exportation et par conséquent elle bénéficie des avantages fiscaux attribués aux exportateurs.

S'appuyant sur la confirmation du jugement du tribunal de 1ère instance par la cour de cassation ci – dessus rappelée et sur la décision précitée de la chambre du conseil du 8/1/2010, il a été procédé à la révision de la provision constituée au titre du redressement fiscal en question de 1 466 993,385 dinars à la clôture de l'exercice 2010 à 266 993,385 dinars à la clôture de l'exercice 2011 et au 30/06/2012.

Enfin, un autre montant de 433.130,368 dinars établi et notifié à Tunis Re, le 21 décembre 2009, par l'Administration fiscale à titre de taxation d'office de la TVA et de TCL sur les commissions perçues au titre des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.

Pour bénéficier de la remise des pénalités relatives à cette taxation d'office, Tunis Re s'est acquittée des taxes réclamées par un règlement de 298 226,520 dinars au 31/12/2011. Ce montant sera aussi remboursé par les fonds de garantie.

4-2 Impôts sur les sociétés

Au titre du bilan intermédiaire au 30 Juin 2013, l'impôt sur les sociétés est de 944 419 dinars.

5- RESULTATS

5-1 Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif au premier semestre 2013 arrêté au 30/06/2013 est soldé par un bénéfice de 1 546 566 dinars représentant (7,1)% des primes nettes.

5-2 Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de la période génère un bénéfice après impôt de 5 046 013 dinars dégageant un taux de 6,7% de rentabilité du capital social.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS AU 30/06/2013

(Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant net des immobilisations incorporelles au 30/06/2013 est de 90 560 contre un montant net au 30/06/2012 de 71 927 soit une augmentation de 18 633 qui provient de l'acquisition de 70 334 et de la dotation de 51 701 dinars.

DESIGNATION	SOLDE AU 30/06/2013	SOLDE AU 30/06/2012	VARIATIONS
LOGICIEL	470 477	400 142	70 334
TOTAL	470 477	400 142	70 334
AMORTISSEMENT LOGICIEL	379 916	328 215	51 701
TOTAL	379 916	328 215	51 701
VCN	90 560	71 927	18 633

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Le montant net des actifs corporels d'exploitation au 30/06/2013 est de 773 940 contre un montant net au 30/06/2012 de 563 453 soit une augmentation de 210 487.

Désignation	Installations techniques & machines	Autres installations, outillage & mobilier	Total
Valeur brute au 01/01/2013	1 431 171	533 010	1 964 181
Acquisitions de la période	133 433	9 549	142 982
Cessions de la période	16 500	-	16 500
Valeur brute au 30/06/2013	1 548 104	542 559	2 090 663
Amortissement au 01/01/2013	907 929	328 285	1 236 214
Dotation	78 744	18 264	97 008
Cessions et régularisation	16 500	-	16 500
Amortissement au 30/06/2013	970 173	346 549	1 316 722
VCN au 01/01/2013	523 241	204 725	727 966
VCN au 30/06/2013	577 931	196 010	773 940

Note II-1 : Installations techniques & machines :

Désignation	Installations & aménagement	Matériel de transport	Matériel électrique & électronique	Matériel inform.	Total
Valeur brute au 01/01/2013	506 626	349 434	126 680	448 430	1 431 171
Acquisitions de la période	2 158	32 150	14 203	84 921	133 433
Cessions de la période	-	16 500	-	-	16 500
Valeur brute au 30/06/2013	508 785	365 085	140 883	533 351	1 548 104
Amortissement au 01/01/2013	331 710	162 111	99 304	314 804	907 929
Dotation	16 402	35 187	3 461	23 695	78 744
Cessions et régularisation	-	16 500	-	-	16 500
Amortissement au 30/06/2013	348 111	180 798	102 765	338 499	970 173
VCN au 01/01/2013	174 916	187 323	27 376	133 626	523 241
VCN au 30/06/2013	160 674	184 287	38 118	194 852	577 931

Note II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Désignation	Mobilier de bureau	Autres installations & outillage	Total
Valeur brute au 01/01/2013	409 941	123 069	533 010
Acquisitions de la période	9 548	-	9 548
Cessions de la période	-	-	-
Valeur brute au 30/06/2013	419 489	123 069	542 559
Amortissement au 01/01/2013	225 989	102 297	328 285
Dotations	12 161	6 103	18 264
Cessions et régularisation	-	-	-
Amortissement au 30/06/2013	238 150	108 400	346 549
VCN au 01/01/2013	183 952	20 772	204 725
VCN au 30/06/2013	181 339	14 669	196 009

NOTE III- PLACEMENTS :

Les placements totalisent au 30/06/2013, un montant brut de 236 482 155 dinars contre un montant brut au 30/06/2012 de 227 026 144 dinars, soit une variation de 9 456 011 détaillée comme suit :

Les placements sont détaillés comme suit :

Désignation	Note	Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Variation
Terrains & constructions	III-1	9 226 382	8 722 000	504 382
Autres placements financiers	III-2	154 217 155	150 192 867	4 024 288
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	III-3	73 038 618	68 111 277	4 927 341
Total		236 482 155	227 026 144	9 456 011

Note III-1 Terrains & constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 30/06/2013, un montant brut de 9 226 382 contre un montant brut au 30/06/2012 de 8 722 000, soit une variation de 504 382 dinars.

III-1-1 Terrains & constructions d'exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 30/06/2013	SOLDE AU 30/06/2012	VARIATIONS
TERRAINS	600 280	600 280	-
CONSTRUCTIONS	5 412 019	7 341 534	- 1 929 516
TOTAL	6 012 299	7 941 814	- 1 929 516
AMORTISSEMENTS TERRAIN	-	-	-
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION	144 172	14 582	129 590
TOTAL	144 172	14 582	129 590
VCN	5 868 127	7 927 232	- 2 059 105

III-1-2 Terrains & constructions hors exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 30/06/2013	SOLDE AU 30/06/2012	VARIATIONS
TERRAINS	-	130 000	- 130 000
CONSTRUCTIONS	3 214 083	650 186	2 563 897
TOTAL	3 214 083	780 186	2 433 897
AMORTISSEMENTS TERRAIN	-	-	-
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION	536 133	454 997	81 136
TOTAL	536 133	454 997	81 136
VCN	2 677 950	325 189	2 352 761

Note III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 30/06/2013, un montant brut de 154 217 155 dinars contre un montant brut au 30/06/2012 de 150 192 867 dinars, soit une variation de 4 024 288 dinars.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Au 30/06/2013	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions & autres titres à revenus variables	(1)	37 343 130	193 334	1 777 522
Obligations & autres titres à revenus fixes	(2)	89 364 105		
Prêts aux personnels	(3)	739 439	890	
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	(4)	6 000 000		382 205
Autres	(5)	20 770 481		
Total		154 217 155	194 224	2 159 727

III-2-1 Actions & autres titres à revenus variables :

La rubrique « Actions et autres titres à revenus variables » se détaille au 30/06/2013 comme suit :

Désignation	Note	Au 30/06/2013			Au 30/06/2012		
		Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions cotées	A	10 208 794		1 329 374	6 102 887		919 812
OPCVM obligataires	A	2 270 925		31 502	2 027 173		25 547
OPCVM mixtes	A	13 298 689		416 647	8 969 993		
FCPR		500 000					
Valeurs étrangères	B	7 596 046			5 479 026		
Valeurs tunisiennes	C	3 468 676	193 334		1 067 500	193 334	
Total		37 343 130	193 334	1 777 522	23 646 580	193 334	945 359

A. Actions cotées et titres d'OPCVM :

Cette rubrique fait ressortir une moins-value provisionnée au passif au niveau du risque d'exigibilité d'un montant total de 1 777 522 dinars La plus-value latente non comptabilisée est de 1 303 957 dinars

Le risque d'exigibilité se détaille comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Valeur boursière	Risque d'exigibilité	Plus value
<u>Actions cotées</u>					
ADWYA	8 200	47 229	63 960		16 731
AMS	46 500	352 500	368 280		15 780
ASSAD	5 000	42 942	41 850	1 092	
ATB	12 500	96 419	56 125	40 294	
ATL	14 712	73 573	46 784	26 789	
ATT LEASING	4 000	150 000	134 640	15 360	
BIAT	2 000	126 986	133 960		6 975
BT	28 000	349 085	350 000		916
BTE	24 020	505 436	636 770		131 334
Carthage cem	416 821	1 619 134	1 579 752	39 383	
Cim de Bizerte	87 000	1 000 500	474 150	526 350	
ENNAKL	65 000	695 500	646 750	48 750	
Euro-Cydes	89 286	1 000 003	1 013 396		13 393
GIF FILTRES	10 470	63 704	48 790	14 914	
Hannibal Lease	52 632	500 004	500 004		
Hexabyte	2 704	16 224	24 282		8 058
LAND'OR	19	143	169		27
MONOPRIX	3 176	86 837	86 641	196	
New Body Line	58 820	499 970	503 499		3 529
One Tech	143 850	935 025	949 410		14 385
SALIM	265	3 975	6 705		2 730
SFBT	21 876	168 742	288 787		120 045
SOPAT	12 650	42 817	30 487	12 330	
SOTRAPIL	7 385	84 146	89 728		5 582
SOTUVER	5 000	42 479	39 300	3 179	
STB	30 850	577 777	181 707	396 070	
Syphax Airlines	50 000	500 000	499 000	1 000	
TELNET	5 000	33 758	32 400	1 358	
TPR	10 935	53 417	53 035	382	
TUNISAIR	264 488	540 472	338 545	201 927	
<i>Sous Total 1</i>		<i>10 208 794</i>	<i>9 218 905</i>	<i>1 329 374</i>	<i>339 484</i>

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Valeur boursière	Risque d'exigibilité	Plus value
Parts d'OPCVM obligataires					
Amen Trésor SICAV	1	103	104		
FCP HELION MONEO	5 078	524 647	516 194	8 453	
Fidelity SICAV	35	3 622	3 628		6
PlacOb SICAV	4 085	422 955	416 331	6 625	
SANADETT SICAV	2 090	221 906	221 484	422	
SICAV Entreprise	283	29 836	29 143	693	
T-E SICAV	9 544	983 205	967 895	15 310	
Tunisie SICAV	583	84 650	84 896		245
Sous Total 2		2 270 925	2 239 674	31 502	251
Parts d'OPCVM mixtes					
Att placements SICAV	306	499 879	458 240	41 640	
Att valeurs SICAV	3 050	499 404	459 043	40 361	
AXIS Cap Prudent	211	500 239	481 015	19 224	
FCP Hélicon Act Déf	4 707	505 881	487 419	18 462	
FCP Sécurité	60 000	6 388 058	7 352 280		964 222
FCP VIVEON I	3 930	499 951	453 691	46 260	
MAC Al houda FCP	3 334	499 900	443 999	55 901	
MAC Croissance FCP	2 526	499 860	467 457	32 404	
Max Crois Equilibrée	7 595	999 988	938 264	61 725	
Max Stability	8 413	1 000 087	946 925	53 162	
Stratégie Actions SICAV	569	1 405 441	1 357 931	47 510	
Sous Total 3		13 298 689	13 846 264	416 647	964 222
Parts FCPR					
FCPR MAX ESPOIR	500	500 000	500 000		
Sous Total 4		500 000	500 000	-	-
TOTAL		26 278 408	25 804 842	1 777 522	1 303 957

B. Valeurs étrangères :

Cette rubrique est détaillée au 30/06/2013 comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Africa Re	30 000	5 410 159	9 069 959		3 659 800
Arab Re	1 791 639	2 185 887	5 592 324		3 406 437
TOTAL		7 596 046	14 662 283	-	7 066 237

C. Valeurs tunisiennes :

Cette rubrique est détaillée au 30/06/2013 comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
AI AMANA TAKA	60 000	600 000	600 000		
Attakafoulya	160 000	800 000	800 000		
COTUNACE	14 074	1 476 176	1 745 176		269 000
SDA	15	7 500	7 500		
SGFCC	500	50 000	-	50 000	
BTS	10 000	100 000	100 000		
STAR PAPIER		150 000	101 666	48 334	
AGRO FRESH		285 000	190 000	95 000	
TOTAL		3 468 676	3 544 342	193 334	269 000

III-2-2 Obligations & autres titres à revenus fixes :

La rubrique « Obligations & autres titres à revenus fixes » se détaille au 30/06/2013 comme suit :

Désignation	Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Variation
Emprunts Obligataires	31 734 650	23 730 300	8 004 350
BTA	3 629 455	1 677 680	1 951 775
Bons du Trésor IA	36 500 000	66 000 000	- 29 500 000
Comptes à Terme Court Terme	2 000 000	2 000 000	-
Comptes à Terme Long Terme	15 500 000	13 180 000	2 320 000
Total	89 364 105	106 587 980	- 17 223 875

III-2-3 Prêts aux personnels :

Totalisent au 30/06/2013 un montant de 739 439 dinars, résultat des mouvements suivant :

Désignation	Au 30/06/2012
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2012	712 235
Prêts accordés au 30-06- 2013	101 583
Remboursement de prêts effectués au 30-06-2013	74 379
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 30-06-2013	739 439

III-2-4 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Totalisent au 30/06/2013 un montant de 6 MD et se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/06/2013			Au 30/06/2012		
	Coût d'acquisition	Risque d'exigibilité	Plus value latente	Coût d'acquisition	Risque d'exigibilité	Plus value latente
NON TAKAFUL						
Comptes Gérés	5 000 000	382 205	210 562			
Total Non Takaful	5 000 000	382 205	210 562	0	0	0
TAKAFUL						
Placements islamiques	1 000 000			900 000		
Total Takaful	1 000 000	0	0	900 000	0	0
TOTAL GENERAL	6 000 000	382 205	210 562	900 000	0	0

III-2-5 Autres :

Totalisent au 30/06/2013 un montant de 20 770 481 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Variation
NON TAKAFUL			
Placements interbancaires en devises	20 405 400	18 373 000	2 032 400
Cautionnement	34 121	34 121	-
Total Non Takaful	20 439 521	18 407 121	2 032 400
TAKAFUL			
Placements interbancaires en devises	330 960		330 960
Total Takaful	330 960	-	330 960
TOTAL GENERAL	20 770 481	18 407 121	2 363 360

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Totalisent au 30/06/2013 un montant de	73 038 618
contre un montant au 30/06/2012 de	68 111 277
soit une variation de	4 927 341

Le détail de ces créances est comme suit :

- par nature :

Désignation	Au 30/06/2013
Non Takaful	
Prime non acquise	19 532 275
Sinistre à payer	53 283 793
Autres	42 898
Sous total non Takaful	72 858 966
Takaful	
Prime non acquise	114 649
Sinistre à payer	65 004
Autres	-
Sous total Takaful	179 652
TOTAL	73 038 618

- Par monnaie :

Désignation	Au 30/06/2013
Non Takaful	
TND	56 853 194
Autres monnaies	16 005 772
Sous total non Takaful	72 858 966
Takaful	
TND	13 761
Autres monnaies	165 891
Sous total Takaful	179 652
TOTAL	73 038 618

- Par zone :

Désignation	Au 30/06/2013
Non Takaful	
Tunisie	57 073 118
Etranger	15 785 848
Sous total non Takaful	72 858 966
Takaful	
Tunisie	13 761
Etranger	165 891
Sous total Takaful	179 652

NOTE III-4- MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Tunis-Re

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

AU 30/06/2013

Désignation	valeurs brutes				amortissements & provisions								V.C.N à la clôture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amort.	Provisions	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.	
ACTIFS INCORPORELS	400 142	70 334	-	470 477	353 739	-	26 178	-	-	-	379 916	-	90 560
Logiciel	400 142	70 334		470 477	353 739		26 178				379 916	-	90 560
ACTIFS CORPORELS	1 964 181	142 982	16 500	2 090 663	1 236 214	-	97 008	-	16 500	-	1 316 722	-	773 940
Inst générales agen amén.	506 366	2 158	-	508 524	331 568		16 396		-		347 962	-	160 562
Rayonnage métallique	261			261	142		6				149	-	112
Matériel de transport	349 434	32 151	16 500	365 085	162 111		35 187		16 500		180 798	-	184 287
Matériel électrique & électronique	126 680	14 203	-	140 883	99 304		3 461		-		102 765	-	38 118
Matériel informatique	448 430	84 920	-	533 351	314 804		23 695		-		338 499	-	194 852
Mobilier	409 941	9 548	-	419 489	225 989	-	12 161		-		238 150	-	181 340
Climatisation	123 069	-		123 069	102 297		6 103				108 400	-	14 670
PLACEMENTS	235 898 380	110 492 706	109 908 932	236 482 155	576 228	194 224	104 078	-	-	-	680 306	194 224	235 607 625
Terrains & constructions d'expl.	5 942 710	69 588	-	6 012 299	77 941	-	66 232	-	-	-	144 172	-	5 868 126
Terrains	600 280			600 280							-	-	600 280
Construction	5 342 430	69 588		5 412 019	77 941		66 232				144 172	-	5 267 846
Terrains & constructions hors expl.	3 182 788	31 295	-	3 214 083	498 287	-	37 846				536 133	-	2 677 950
Terrains affectés à une const.en cours	3 182 788	31 295		3 214 083	498 287		37 846				536 133	-	2 677 950
Autres placements financiers	154 980 647	76 636 356	77 399 849	154 217 155	-	194 224	-	-	-	-	-	194 224	154 022 931
Actions, autres titres à revenu variable	31 905 116	11 941 383	6 503 370	37 343 130		193 334	-	-	-	-	-	193 334	37 149 796
Obligations & autres titres à revenu fixe	97 755 755	42 945 000	51 336 650	89 364 105							-	-	89 364 105
Autres prêts	712 235	101 583	74 379	739 439		890					-	890	738 549
Dépôts auprès des étab.bancaires & fin.	5 000 000	1 000 000	-	6 000 000		-					-	-	6 000 000
Devises	19 573 420	20 648 390	19 485 450	20 736 360							-	-	20 736 360
Autres	34 121	-	-	34 121							-	-	34 121
Créances pour espèces déposées	71 792 235	33 755 467	32 509 084	73 038 618							-	-	73 038 618
TOTAL	238 262 704	110 706 022	109 925 432	239 043 294	2 166 181	194 224	227 263	-	16 500	-	2 376 944	194 224	236 472 125

NOTE III-5-ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS :

Catégorie	valeur brute	valeur nette	juste valeur	plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	9 226 382	8 546 076	13 227 916	-4 681 840
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	21 273 516	21 080 182	27 425 530	-6 345 348
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	2 270 925	2 270 925	2 239 674	31 251
Autres parts d'OPCVM	13 798 689	13 798 689	14 346 264	-547 575
Obligations et autres titres à revenu fixe	89 364 105	89 364 105	89 364 105	0
Prets hypothécaires				0
Autres prêts et effets assimilés	739 439	738 549	738 549	0
Dépôts auprès des cédantes	73 038 618	73 038 618	73 038 618	0
Autres dépôts	26 770 481	26 770 481	26 770 481	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total Général	236 482 155	235 607 625	247 151 137	-11 543 513

NOTE IV- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROV. TECH. :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 30/06/2013 un montant de 96 097 866 contre un montant au 30/06/2012 de 100 816 727 soit une variation négative de 4 718 861 détaillée comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Provision pour primes non acquises	35 636 346	31 444 347	4 191 999
Provision pour sinistres	60 461 519	69 372 380	- 8 910 861
Totaux	96 097 866	100 816 727	-4 718 861

Note IV-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Désignation	Au 30/06/2013
Non Takaful	
Incendie	6 247 905
Accident et risques divers	841 169
Risques techniques	20 759 622
Transport	677 724
Aviation	6 943 192
Sous total non Takaful	35 469 612
Incendie	122 478
Accident et risques divers	18 147
Risques techniques	23 431
Transport	2 679
Sous total Takaful	166 734
TOTAL	35 636 346

Note IV-2 Provisions pour sinistres :

Non Takaful	
Incendie	35 691 819
Accident et risques divers	1 805 822
Risques techniques	5 324 078
Transport	6 363 449
Aviation	11 222 416
Sous total non Takaful	60 407 584
Incendie	42 430
Accident et risques divers	1 281
Risques techniques	860
Transport	9 365
Sous total Takaful	53 936
TOTAL	60 461 519

NOTE V- CREANCES :

Les créances totalisent au 30/06/2013 un montant de 48 403 323 contre un montant au 30/06/2012 de 74 900 403 soit une variation de 26 497 080 détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 30/06/2013			VCN au 30/06/2012
		Brut	Provisions	VCN	
Créances nées des opérations d'acceptation					
Créances sur les cédantes		11 878 630	817 528	11 061 102	12 298 803
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		5 616 524		5 616 524	34 997 631
Sous total 1	V-1	17 495 154	817 528	16 677 626	47 296 434
Créances nées des opérations de rétrocession					
Créances sur les rétrocessionnaires		5 636 997	852 042	4 784 954	20 069 280
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		926 167		926 167	725 396
Sous total 2	V-2	6 563 164	852 042	5 711 122	20 794 676
Autres créances					
Personnel		105 061		105 061	70 132
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		4 367 567		4 367 567	4 554 713
Débiteurs divers		13 158 187	19 744	13 138 443	1 439 405
FPC		8 403 504		8 403 504	745 043
Sous total 3	V-3	26 034 319	19 744	26 014 575	6 809 293
TOTAL		50 092 637	1 689 314	48 403 323	74 900 403

V-1 Créances nées des opérations d'acceptations :

NON TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		10 233 987			10 233 987
Tunisiennes	Brut	1 745 634			
	Provisions	-215 365			
Etrangères	Brut	9 305 881			
	Provisions	-602 163			
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		5 563 200			5 563 200
Tunisiennes		4 067 521			
Etrangères		1 495 679			
TOTAL		15 797 187	0	0	15 797 187

TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		827 115			827 115
Tunisiennes	Brut	104 881			
	Provisions				
Etrangères	Brut	722 234			
	Provisions	0			
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		53 324			53 324
Tunisiennes		0			
Etrangères		53 324			
TOTAL		880 439	0	0	880 439

VI-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

NON TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les rétrocessionnaires		4 784 955			4 784 955
Tunisiennes	Brut	86 062			
	Provisions	0			
Etrangères	Brut	5 550 935			
	Provisions	-852 042			
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		926 167			926 167
Tunisiennes		-35 519			
Etrangères		961 686			
TOTAL		5 711 122	0	0	5 711 122

V-3 Autres créances :

NON TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel		105 061			105 061
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques		4 350 330			4 350 330
Etat retenue à la source : IS		4 350 330			4 350 330
Autres impôts et taxes		0			0
Débiteurs divers		13 138 443			13 138 443
Brut		13 158 187			13 158 187
Provisions		-19 744			-19 744
FPC		8 403 504			8 403 504
TOTAL		25 997 338	0	0	25 997 338

TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques		17 237			17 237
Etat retenue à la source : IS		17 237		0	17 237
Autres impôts et taxes		0			0
TOTAL		17 237	0	0	17 237

NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

Les autres éléments d'actif totalisent au 30/06/2013 un montant de 58 389 016 contre un montant au 30/06/2012 de 54 467 904 soit une variation de 3 921 112 détaillée comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse	10 820 389	6 585 005	4 235 384
Charges reportées	10 217 658	8 839 838	1 377 820
Comptes de régularisation actif	31 014 464	33 124 706	-2 110 242
Ecarts de conversion	6 336 504	5 918 356	418 148
Totaux	58 389 016	54 467 904	3 921 112

Note VI-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Désignation	Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Variation
Non Takaful			
Avoirs en Caisse	938	608	330
Avoirs en Banques en TND	326 150	790 108	- 463 958
Avoirs en banques en USD	5 569 337	3 719 627	1 849 710
Avoirs en banques en EUR	3 292 006	1 033 726	2 258 280
Avoirs en banques en GBP	729 327	563 367	165 960
Avoirs en banques en XAF	212 448		212 448
Chèques Remis à l'Encaissement	54 548	53 399	1 149
Sous total non Takaful	10 184 754	6 160 835	4 023 919
Takaful			
Avoirs en Banques en TND	165 890	138 110	27 780
Avoirs en banques en USD	469 648	275 899	193 749
Avoirs en banques en EUR	98	10 161	- 10 063
Chèques Remis à l'Encaissement	-	-	-
Sous total Takaful	635 635	424 169	211 465
TOTAL	10 820 389	6 585 004	4 235 384

La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan (10 820 389) avec celui de l'Etat de Flux (10 765 841) représente le montant des chèques remis à l'encaissement. Ce montant n'est pas pris en compte dans l'Etat de Flux, puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 30-06-2013.

Note VI-2 Charges reportées :

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA (frais augmentation de capital).

Note VI-3 Comptes de régularisation actif :

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

- Activité non Takaful

Désignation	Note	Au 30/06/2013
Intérêts acquis et non échus sur placements		1 880 020
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	26 392 161
Autres comptes de régularisation		1 422 102
Produits à recevoir		1 348 738
Charges constatées d'avance		73 364
TOTAL		29 694 283

- Activité Takaful

Désignation	Note	Au 30/06/2013
Intérêts acquis et non échus sur placements		32 084
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	675 392
Autres comptes de régularisation		612 705
Produits à recevoir		612 705
Charges constatées d'avance		-
TOTAL		1 320 181

A. Estimation d'éléments technique acceptation :

- Activité non Takaful

Désignation	Au 30/06/2013
Incendie	8 983 819
Accident et risques divers	2 351 566
Risques techniques	5 615 405
Transport	3 462 479
Aviation	5 208 236
Vie	770 656
TOTAL	26 392 161

- Activité Takaful

Désignation	Au 30/06/2013
Incendie	286 523
Accident et risques divers	186 881
Risques techniques	44 927
Transport	76 294
Aviation	-
Vie	80 768
TOTAL	675 392

VI-4 Ecart de conversion :

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité non Takaful :

Désignation	au 30-06-2013	au 30-06-2012	Ecart
Avances acceptation	170 754	140 979	29 775
Avances rétrocession	25 869	12 111	13 758
Soldes à reporter acceptation	5 131 571	5 341 845	- 210 275
Soldes à reporter rétrocession	982 091	423 262	558 828
Dépôts espèces	186	159	27
TOTAL	6 310 470	5 918 356	392 114

- Activité Takaful :

Désignation	au 30-06-2013	au 30-06-2012	Ecart
Avances acceptation	481		481
Avances rétrocession	-		-
Soldes à reporter acceptation	25 553		25 553
Soldes à reporter rétrocession	-		-
Dépôts espèces	-		-
TOTAL	26 034	-	26 034

Le total des actifs arrêté au 30/06/2013 est de 439 362 330 dinars contre 457 182 753 dinars au 30/06/2012 soit une diminution de 17 820 423(3,9%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

CAPITAUX PROPRES :

NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT

Les capitaux propres avant résultat au 30/06/2013 un montant de 126 132 296 contre un montant de 125 458 424 au 30/06/2012 soit une variation positive de 673 872.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat:

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	Variation	31/12/2012	Variation
I-1 Capital social :					
Capital social	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	0
I-2 Réserves et primes liées au capital :					
Réserve légale	4 214 142	3 649 924	564 218	3 649 924	564 218
Réserve générale	4 975 000	3 975 000	1 000 000	3 975 000	1 000 000
Fonds social	1 490 273	1 361 779	128 493	1 277 529	212 744
Rachats d'actions propres	-223 825	-380 309	156 484	-216 500	-7 325
Prime d'émission	36 503 930	36 770 000	-266 070	36 509 205	-5 275
I-3 Résultat reporté :					
Résultat reporté	4 172 775	5 082 030	-909 255	5 092 643	-919 868
I-4 Résultat de l'exercice :					
Résultat de l'exercice	5 046 013	3 064 044	1 981 969	6 191 726	-1 145 713
TOTAL	131 178 309	128 522 469	2 655 840	131 479 527	-301 218

NB : le résultat reporté est de 922.492,825 (décision de l'AGO du 06/06/2013) augmenté de 2.625,000 qui représentent les dividendes des actions propres.

I-1 Le capital social au 30/06/2013 est de 75 000 000 dinars divisé en 1 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

I-2 Le fonds social enregistré au 30/06/2013 une augmentation de 128 494 dinars, résultat des mouvements suivants :

Désignation	Montant
Ressources	
Disponible de l'exercice 2012	1 277 529
Dotations de l'exercice	300 000
Intérêts sur prêts	7 496
Total ressources	1 585 025
Emplois	
Restauration	48 644
Subvention de scolarité	5 741
Bons de fin d'année	-
Dons Aïd	-
Prime d'assurance auto Personnels	5 367
Amicale de Tunis Re	35 000
Total emplois	94 752
Solde au 30/06/2013	1 490 273

I-3 :Au 30/06/2013, la situation du contrat de régulation fait ressortir un total de 44 765 actions « Tunis Re » acquis pour 489 895 dinars dont 223 825 comme valeur nominale. Les commissions sur ces achats sont de 3 627 dinars. Aucune opération de cession n'a été enregistrée sur ce contrat.

I-4 :La prime d'émission a diminué de 266 070 dinars entre le 30/06/2013 et le 30/06/2012. Ce montant correspond à la différence entre le prix d'achat des actions propres et leur valeur nominale.

I-5 Le résultat reporté enregistre un montant de 4 172 775 dinars, en diminution de 919 868 dinars par rapport au début de l'année résultant de l'affectation du résultat 2012.

Résultat reporté non takaful : 2 455 517 dinars
Résultat reporté takaful : 1 717 259 dinars

I-6Le résultat au 30 juin 2013 est bénéficiaire de 5 046 013 dinars en augmentation de 65% par rapport au bénéfice au 30 juin 2012 de 3 064 044 dinars :

Résultat non takaful : 4 772 019 dinars
Résultat takaful :273 994 dinars

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 131 178 309 dinars contre 128 522 469 dinars au 30/06/2012 Soit une augmentation de 2 655 840 dinars, soit 2,1%.

Le tableau de variation des capitaux propres des capitaux propres au 30/06/2013, se présente ainsi :

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31-12-2010	45 000 000	2 699 130	3 975 000	6 770 000	1 017 797	0	5 513 405	4 758 231	69 733 563
Affectation du résultat 2010		513 582			300 000		3 944 649	-4 758 231	0
Distribution des dividendes							-3 375 000		-3 375 000
Rachat actions propres						-269 568			-269 568
Mouvements Fonds Social					-171 914				-171 914
Augmentation de capital									0
Résultat de l'exercice 2011								2 661 189	2 661 189
Solde au 31-12-2011	45 000 000	3 212 712	3 975 000	6 770 000	1 145 883	-269 568	6 083 054	2 661 189	68 578 270
Affectation du résultat 2011		437 212			300 000		1 934 589	-2 661 189	10 613
Distribution des dividendes							-2 925 000		-2 925 000
Correction rachat actions propres				-156 813		156 813			0
Rachat actions propres				-103 982		-103 745			-207 727
Mouvements Fonds Social					-168 354				-168 354
Augmentation de capital	30 000 000			30 000 000					60 000 000
Résultat de l'exercice 2012								6 191 726	6 191 726
Solde au 31-12-2012	75 000 000	3 649 924	3 975 000	36 509 205	1 277 529	-216 500	5 092 643	6 191 726	131 479 527
Affectation du résultat 2012		564 218	1 000 000		300 000		-919 868	-6 191 726	-5 247 376
Distribution des dividendes							0		0
Correction rachat actions propres				0		0			0
Rachat actions propres				-5 275		-7 325			-12 600
Mouvements Fonds Social					-87 256				-87 256
Augmentation de capital	0			0					0
Résultat de l'exercice 30/06/2013								5 046 013	5 046 013
Solde au 30-06-2013	75 000 000	4 214 142	4 975 000	36 503 930	1 490 273	-223 825	4 172 775	5 046 013	131 178 309

Le détail des opérations de rachat des actions propres de la période est présenté ci-après :

	Quantité	Cours	Nominal	Primes	Montant	Commission	% DETENTION
TOTAL	44 765	10,944	223 825	266 070	489 895	3 627	0,448%
SOLDE DE LA PERIODE	43 300	11,023	216 500	260 795	477 295	3 532	0,433%
RACHAT DE LA PERIODE	1 465	8,601	7 325	5 275	12 600	95	0,015%

(*) : Cours moyen

Le détail des opérations de rachat des actions propres de la période est présenté ci-après :

Valorisation boursière	Date	Quantité	Cours	Nominal	Prime	Montant	Commissions	Total
		44 765	6,500			290 972,500	278 372,450	
TOTAL		2 930	4,300	7 325,000	5 275,050	12 600,050	94,709	12 694,759
DETAIL								
Tunis Re Achat	29/01/2013	5	8,600	25,000	18,000	43,000	0,892	43,892
Tunis Re Achat	10/01/2013	250	8,630	1 250,000	907,500	2 157,500	15,657	2 173,157
Tunis Re Achat	03/01/2013	3	8,590	15,000	10,770	25,770	0,890	26,660
Tunis Re Achat	03/01/2013	7	8,540	35,000	24,780	59,780	0,896	60,676
Tunis Re Achat	03/01/2013	100	8,700	500,000	370,000	870,000	7,016	877,016
Tunis Re Achat	02/01/2013	100	8,540	500,000	354,000	854,000	6,197	860,197
Tunis Re Achat	02/01/2013	1 000	8,590	5 000,000	3 590,000	8 590,000	63,161	8 653,161
		1 465	60	7 325	5 275	12 600	95	12 695

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au 30/06/2012 un montant de 308 184 021 contre un montant de 328 660 284 soit une variation de 20 476 236 expliquée par les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

Totalisent au 30/06/2013 un montant de 3 602 554 dinars et sont détaillées comme suit :

Note II-1 Provisions pour divers litiges :

Désignation	Montant
LITIGE AVEC ADMINISTRATION FISCALE FRANCAISE	424 297
TOTAL	424 297

Note II-2 Provisions pour pertes et charges :

Désignation	Montant
Provisions pour pertes et charges	1 178 257
TOTAL	1 178 257

Note II-3Autres Provisions pour risques :

Réserves pour toutes éventualités qui totalisent un montant de 2 000 000 dinars au 30/06/2013.

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 30/06/2013 un montant de 178 285 185 contre un montant de 177 403 558 au 30/06/2012 soit une diminution de 881 627 et sont détaillées comme suit :

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Provisions pour primes non acquises	50 929 497	46 855 511	4 073 986
Provisions pour sinistres	125 195 961	129 602 689	-4 406 728
Autres provisions techniques	2 159 727	945 359	1 214 368
Totaux	178 285 185	177 403 558	881 627

Note III-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Désignation	Au 30/06/2013
Non Takaful	
Incendie	11 024 270
Accident et risques divers	2 364 809
Risques techniques	24 885 150
Transport	2 744 023
Aviation	7 609 200
Vie	1 619 714
Sous total non Takaful	50 247 165
Incendie	317 512
Accident et risques divers	161 670
Risques techniques	66 117
Transport	63 188
Vie	73 845
Sous total Takaful	682 332
TOTAL	50 929 497

Note III-2 Provisions pour Sinistres :

Désignation	Au 30/06/2013
Non Takaful	
Incendie	59 276 798
Accident et risques divers	21 825 252
Risques techniques	13 302 482
Transport	16 617 202
Aviation	11 132 941
Vie	1 852 716
Sous total non Takaful	124 007 392
Incendie	633 850
Accident et risques divers	275 363
Risques techniques	57 715
Transport	135 786
Vie	85 855
Sous total Takaful	1 188 569
TOTAL	125 195 961

Note III-3 Autres Provisions Techniques : (voir actif note III-2)

Ces autres provisions correspondent au risque d'exigibilité détaillé dans la note III-2 ACTIONS & AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES présentée parmi les notes des postes d'actif.

NOTEIV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUSDES RETROCESSIONNAIRES

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires totalisent au 30/06/2013 un montant de 31 778 481 contre un montant de 39 565 751 au 30/06/2012 soit une variation de 7 787 270 ;

NOTEV- AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 30/06/2013 un montant de 74 047 752 contre un montant de 91 583 472 au 30/06/2012 soit une variation de 17 535 720. Les autres dettes sont détaillées comme suit :

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

Désignation	Note	Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Variation
Dettes nées des opérations d'acceptation				
Dettes sur les cédantes		17 182 773	41 999 976	-24 817 203
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)		9 020 167	12 890 436	-3 870 269
Sous total 1	V-1	26 202 940	54 890 412	-28 687 472
Dettes nées des opérations de rétrocession				
Dettes sur les rétrocessionnaires		34 456 144	20 365 298	14 090 845
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)		3 085 222	13 196 212	-10 110 991
Sous total 2	V-2	37 541 365	33 561 510	3 979 854
Dettes diverses				
Personnel		480 166	827 068	-346 902
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		114 780	207 949	-93 169
Créditeurs divers		1 300 152	1 346 645	-46 493
FGIC Créditeurs		4 844	4 844	
FPC		8 403 504	745 043	7 658 462
Sous total 3	V-3	10 303 447	3 131 549	7 171 898
TOTAL		74 047 752	91 583 472	-17 535 720

V-1 Dettes nées des opérations d'acceptations :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	17 078 765			17 078 765
Tunisiennes	12 574 287			12 574 287
Etrangères	4 504 478			4 504 478
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	8 940 111			8 940 111
Tunisiennes	5 856 052			5 856 052
Etrangères	3 084 059			3 084 059
TOTAL	26 018 876	0	0	26 018 876

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	104 007			104 007
Tunisiennes				0
Etrangères	104 007			104 007
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	80 057			80 057
Tunisiennes	16 380			16 380
Etrangères	63 677			63 677
TOTAL	184 064	0	0	184 064

V-2 Dettes nées des opérations de rétrocession :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	33 985 168			33 985 168
Tunisiennes	5 731 880			5 731 880
Etrangères	28 253 288			28 253 288
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	3 085 222			3 085 222
Tunisiennes	3 085 222			3 085 222
Etrangères				0
TOTAL	37 070 389	0	0	37 070 389

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	470 976			470 976
Tunisiennes				0
Etrangères	470 976			470 976
TOTAL	470 976	0	0	470 976

V-3 Dettes diverses :

Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
NON TAKAFUL				
Personnel	480 166			480 166
Amicale du personnel	15 943			15 943
Personnel (Remb. Ass. Groupe)	1 101			1 101
Rémunération personnel	33 491			33 491
Dettes provisionnées pour congés payés	429 631			429 631
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	111 707			111 707
Créditeurs divers NON TAKAFUL	1 269 575			1 269 575
Dividendes	780 799			780 799
Dividendes C.I	3			3
Tantièmes	73 544			73 544
Retenue CNSS	18 517			18 517
Retenue CAVIS	15 976			15 976
Retenue assurance groupe	8 072			8 072
Retenue CNRPS	793			793
Autres comptes créditeurs	371 871			371 871
FGIC	4 844			4 844
FPC	8 403 504			8 403 504
Total Non Takaful	10 269 796			10 269 796
TAKAFUL				
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	3 074			3 074
Etat retenue à la source : Impôts sur sociétés	3 074			3 074
Créditeurs divers	30 577			30 577
Total Takaful	33 651			33 651
TOTAL GENERAL	10 303 447	0	0	10 303 447

NOTE VI- AUTRES PASSIFS :

Les autres passifs totalisent au 30/06/2013 un montant de 20 470 048 contre un montant de 18 741 704 au 30/06/2012 soit une variation de 1 728 344 détaillés comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	Variation
comptes de régularisation passif	15 311 801	12 211 166	3 100 635
Ecart de conversion	5 158 248	6 530 538	-1 372 290
Totaux	20 470 048	18 741 704	1 728 344

Note VI-1 Comptes de régularisation passif :

Non Takaful	
Report de commissions reçues des réassureurs	6 812 987
Estimation d'éléments techniques	6 459 293
Autres comptes de régularisation passif	1 915 615
Sous total non Takaful	15 187 895
Takaful	
Report de commissions reçues des réassureurs	23 003
Estimation d'éléments techniques	74 067
Autres comptes de régularisation passif	26 836
Sous total Takaful	123 905
TOTAL	15 311 801

Note VI-2 Ecart de conversion

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité non Takaful :

Désignation	au 30/06/2013	au 30/06/2012	Ecart
Avances acceptation	782 222	2 992 670	- 2 210 448
Avances rétrocession	251 728	158 467	93 260
Soldes à reporter acceptation	3 743 934	3 109 192	634 742
Soldes à reporter rétrocession	340 426	255 142	85 284
Dépôts espèces	15 273	15 066	207
TOTAL	5 133 582	6 530 538	- 1 396 956

- Activité Takaful :

Désignation	au 30/06/2013	au 30/06/2012	Ecart
Avances acceptation	4 212		4 212
Avances rétrocession			-
Soldes à reporter acceptation	20 453		20 453
Soldes à reporter rétrocession			-
Dépôts espèces			-
TOTAL	24 665	-	24 665

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 30/06/2013 à 439 362 330 dinars contre 457 182 753 au 30/06/2012, soit une diminution de 17 075 380 (3,9%).

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

NOTE I – PRIMES ACQUISES:

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées non Takaful ont atteint 39 002 318 dinars contre 33 129 901 dinars au 30/6/2012, soit une augmentation de 17,7%.

Les primes acceptées Takaful totalisent un montant de 1 462 510 dinars contre 672 217 dinars, soit une augmentation de 117,6%.

La répartition par marché se présente comme suit :

	Au 30/06/2013	Struct	Au 30/06/2012	Struct	Evolution
PAR MARCHES					
Tunisie	25 459 226	63%	21 052 440	62%	20,93%
Maghreb	2 458 536	6%	2 005 168	6%	22,61%
Pays arabes	6 036 589	15%	3 379 911	10%	78,60%
Afrique	3 436 410	8%	2 740 113	8%	25,41%
Europe	302 219	1%	217 661	1%	38,85%
Asie & reste du monde	2 771 846	7%	4 406 825	13%	-37,10%
TotalTakaful et Non Takaful	40 464 827	100%	33 802 118	100%	19,71%

Les primes rétrocédées sont de 18 773 228 dinars contre un montant de 14 721 119 dinars au 30/06/2012, soit une augmentation de 27,5%.La répartition par branches se présente comme suit :

	Au 30/06/2013	Struct	Au 30/06/2012	Struct	Evolution
NON TAKAFUL					
INCENDIE	9 226 551	49%	6 628 231	45%	39,20%
ARD	1 356 325	7%	744 512	5%	82,18%
RISQUES TECHNIQUES	4 739 223	25%	3 836 835	26%	23,52%
TRANSPORTS	1 748 946	9%	1 138 651	8%	53,60%
AVIATION	1 371 743	7%	2 239 225	15%	-38,74%
VIE	5 400	0%	5 000	0%	8,00%
Total Non Takaful	18 448 188	98%	14 592 453	99%	26,42%
TAKAFUL					
INCENDIE	224 428	1%	83 214	1%	169,70%
ARD	36 919	0%	7 233	0%	410,43%
RISQUES TECHNIQUES	13 760	0%	17 518	0%	-21,45%
TRANSPORTS	49 932	0%	20 701	0%	141,21%
AVIATION		0%	0	0%	
VIE		0%	0	0%	
Total Takaful	325 040	2%	128 666	1%	152,62%
TOTAL GENERAL	18 773 228	100%	14 721 119	100%	27,53%

Le montant des primes nettes sont de 21 691 599 dinars contre 19 080 999 dinars au 30/06/2012 soit une augmentation de 13,7%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour primes non acquises nette est de 1 947 296 dinars contre -1 100 381 dinars au 30/06/2012. Cette variation s'explique par ce qui suit :

	Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Variation
Provision pour primes non acquises acceptation			
Non Takaful	593 639	4 995 933	-4 402 294
Takaful	-241 711	3 160	-244 871
Total	351 928	4 999 093	-4 647 165
Part des réassureurs dans les provision pour primes non acquises			
Non Takaful	2 366 649	6 110 643	-3 743 994
Takaful	-67 425	-11 169	-56 256
Total	2 299 224	6 099 474	-3 800 250
Provision pour primes non acquises nettes			
Non Takaful	-1 773 010	-1 114 710	-658 300
Takaful	-174 286	14 329	-188 615
Total	-1 947 296	-1 100 381	-846 915

NOTE III – CHARGES DE SINISTRES :

Note III-1 Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 6 690 132 au 30/06/2012 à 15 097 937 dinars au 30/06/2013 d'où une augmentation de 8 407 805 dinars.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 2 587 374 à 13 292 503 dinars d'où une augmentation de 10 705 129 dinars.

Les sinistres payés nets sont passés de 4 102 758 dinars à 1 805 434 dinars d'où une diminution de 127,24%.

Note III-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer (SAP):

La variation de la provision pour sinistres nette est de 8 341 754 dinars contre 4 307 590 au 30/06/2012 soit une augmentation de 4 034 162 qui s'explique par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation de 118 529 048 à 125 195 961 dinars au 30/06/2013 d'où une augmentation de 6.666.913 dinars ;

- variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 62 136 360 à 60 461 519 dinars au 30/06/2013 d'où une diminution de 1.674.841 dinars.

NOTE IV – CHARGES D'EXPLOITATION :

Note IV-1 Charges d'acquisition :

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 30/06/2013 9 977 179 dinars contre 9 813 727 dinars au 30/06/2012 d'où une augmentation de 163 452 dinars.

Note IV-2 Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 3 089 343 dinars se répartit comme suit :

Poste CHNV42 - Frais d'administration	3 089 343
Autres charges non techniques (*)	198 592
TOTAL	3 287 935

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges par nature se détaillent au 30/06/2013 comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL	AU 30/06/2013
CHARGES DE PERSONNEL	1 925 379
Salaires + congés payés + Ind. De départ à la retraite	1 485 160
Charges sociales	420 075
Autres (Avantage en nature, Formations & Sém.)	20 144
AUTRES CHARGES	1 362 556
Locations & autres	240 150
Entretien, réparations & autres	61 410
Assurances	67 681
Documentation	7 809
Eau gaz & électricité	41 270
Carburants	37 781
Fournitures de bureaux	28 431
Intérimaires	7933
Honoraires	179 233
Frais sur titres	82956
Annonces, Insertions, Cadeaux & Publicité	76 160
Cotisations, dons & subventions accordées	86 011
Transports & déplacements	44 154
Missions et réceptions	135 031
Autres frais de PTT	1 970
Télex tél téléfax & internet	29 402
Services bancaires & assimilés	12 888
Jeton de présence	45 000
Impôts et taxes directs	31 538
Dotation aux amortissements	227 263
Variation des frais généraux reportés	-81 515
TOTAL GENERAL A AFFECTER	3 287 935
INCENDIE	1 315 412
ARD	499 843
RISQUE TECHNIQUE	533 221
TRANSPORT	398 843
AVIATION	314 069
VIE	27 955
TOTAL CHARGES AFFECTES	3 089 343
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	198 592

Les charges d'exploitation affectées à l'activité technique totalisent 3 089 343 dinars au 30/06/2013 contre un montant de 2 677 111 dinars au 30/06/2012 en augmentation de 412 232 dinars soit une variation en pourcentage de 15,40%.

Note III-3 Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

ANNEE D'INVENTAIRE	2009 et antérieur	2010	2011	2012	2013
Règlements cumulés	- 16 204	338 884	660 896	14 386 365	- 272 005
Provisions pour sinistres	44 110 055	11 395 060	29 413 084	25 887 984	14 389 776
Total des Charges des Sinistres	- 51 904	504 762	775 210	6 419 009	14 117 770
Primes acquises	1 015 851	1 779 674	661 077	15 009 743	22 350 408
% Sinistres/Primes Acquises	-5%	28%	117%	43%	63%

Note III-4 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 30/06/2013 un montant 4 909 400 contre 4 373 506 dinars au 30/06/2012 d'où une augmentation de 535 894 dinars.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

Le résultat technique de la période arrêté au 30/06/2013 s'établit à **1 546 566** contre au **1 831 601** soit une diminution de 285 035.

NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 30/06/2013 un montant de 4 175 108 contre un montant au 30/06/2012 de 2 539 090 soit une variation de 1 636 018 ; ces revenus se détaillent comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Revenus des placements	3 889 171	2 531 003	1 358 168
Reprise de correction de valeurs sur placements	217348	412	216 936
profits provenant de la réalisation des placements	68 589	7 675	60 914
Totaux	4 175 108	2 539 090	1 636 018

NOTE II PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat totalisent au 30/06/2013 un montant de -106 572 contre un montant au 30/06/2012 de -379 664 soit une variation de 273 072.

NOTE III CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges totalisent au 30/06/2013 un montant de 695 104 contre au 30/06/2012 un montant de 120 152 soit une variation de 574 952 ; détaillée comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires	18 844	30 069	-11 225
Correction de valeur sur placement	674 838	90 083	584 755
Pertes provenant de réalisation des placements	1422		1 422
Totaux	695 104	120 152	574 952

La correction de valeur sur placement est en fait la dotation aux provisions de l'exercice :

* sur portefeuille actions cotées	350 739
* sur portefeuille OPCVM MIXTES	80 489
* sur portefeuille OPCVM OBLIGATION	31 502
* sur COMPTE GERES	212 108

NOTE II-4 VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS :

	autres revenus et frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers	418 179,700	418 179,700
Revenu des participations	253 472,187	253 472,187
Revenu des placements	3 217 519,358	3 217 519,358
Autres revenus financiers (com.,hon.)	4 430 560,542	4 430 560,542
Reprise de correction de valeur sur placements	217 347,734	217 347,734
Profits provenant de la réalisation des placements	68 589,076	68 589,076
Total produits des placements	8 605 668,597	8 605 668,597
Intérêts	18 844,277	18 844,277
Frais externes autres frais	3 360 120,355	3 360 120,355
Total charges des placements	3 378 964,632	3 378 964,632

NOTE II-5 RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 89 de la NCT 26, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

NOTE III AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES :

Les autres produits non techniques totalisent au 30/06/2013 un montant de 4 430 561 contre un montant au 30/06/2012 de 4 476 537 soit une variation de -45 976 .

Les autres produits non techniques sont détaillés comme suit :

Commissions de gestion des Fonds gérés par Tunis Re	449 121
Profits de change réalisés	1 741 595
Ecart de change sur comptes en devises	897 429
Reprises sur provision pour risques et charges (écart de conversion)	1 342 416
TOTAL	4 430 561

NOTE IV AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Les autres charges non techniques totalisent au 30/06/2013 un montant de 3 360 120 contre un montant au 30/06/2012 de 5 009 819 soit une variation de 1 649 699.

Les autres charges non techniques sont détaillées comme suit :

Autres charges non techniques	198 592
Dotations aux résorptions des charges reportées	-
Dotations aux provisions pour risques et charges (écart de conversion)	2 216 128
Dotations aux provisions pour litiges	-
Pertes de change réalisées	812 859
Ecart de change sur comptes en devises	132 541
	3 360 120

NOTE V IMPOTS SUR LE RESULTAT :

NON TAKAFUL :

Est déterminé comme suit :

Résultat comptable	5 716 438
Réintégrations des charges non déductibles	4 344 138
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	3 811 524
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	<i>6 249 053</i>
Exonérations	3 550 712
<i>Bénéfice net fiscal</i>	<i>2 698 340</i>
Impôt sur les sociétés (35%)	944 419
Résultat net	4 772 019

TAKAFUL :

Est déterminé comme suit :

Résultat comptable	273 994
Réintégrations des charges non déductibles	1 369
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	302 292
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	<i>-26 929</i>
Exonérations	0
<i>Bénéfice net fiscal</i>	<i>-26 929</i>
Impôt sur les sociétés (35%)	0
Résultat net	273 994

Le résultat net de l'exercice clos au 30 juin 2013 est bénéficiaire de **5,046 MDT** contre **3,064 MDT** au 30/06/2012 soit une augmentation de **1,982 MDT** et représente 6.7% du capital social.

NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

NOTE X

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint

le montant de		14 771 539
contre en 30/06/2012	-	51 454 326
soit une variation de		66 225 865

IIS résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes		20 899 953
contre en 30/06/2012		14 465 626
soit une variation de		6 434 327

X-2 Versements aux cédantes		8 865 299
contre en 30/06/2012		11 865 585
soit une variation de	-	3 000 286

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires		17 036 148
contre en 30/06/2012		6 951 334
soit une variation de		10 084 814

X-4 Versements aux rétrocessionnaires		10 870 675
contre en 30/06/2012		9 550 639
soit une variation de		1 320 036

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint		79 843 927
contre en 30/06/2012		107 047 229
soit une variation de	-	27 203 302

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant		70 626 978
contre en 30/06/2012		155 974 640
soit une variation de	-	85 347 662

L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-7 Produits financiers reçus		3 448 995
contre en 30/06/2012		2 587 905
soit une variation de		861 090

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel		622 543
contre en 30/06/2012		67 070 721
soit une variation de	-	66 448 178

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel		15 427 977
contre en 30/06/2012		71 284 465
soit une variation de	-	55 856 488

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes		1 289 098
contre en 30/06/2012		901 811
soit une variation de		387 287

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

-

NOTE XI

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont atteint	-	6 885 351
contre en 30/06/2012	-	3 058 423
soit une variation de	-	3 826 928

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles		10 799
contre en 30/06/2012		-
soit une variation de		10 799

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles		258 716
contre en 30/06/2012		1 020 154
soit une variation de	-	761 438

XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm. Financières		1 790 598
contre en 30/06/2012		815 201
soit une variation de		975 397

XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières		58 698
contre en 30/06/2012		151 618
soit une variation de	-	92 920

XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières		8 416 395
contre en 30/06/2012		3 000 000
soit une variation de		5 416 395

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles		70 334
contre en 30/06/2012		5 089
soit une variation de		65 245

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	-	5 236 952
contre en 30/06/2012		56 315 367
soit une variation de	-	61 552 319
qui s'explique par les mouvements suivants :		

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions		-
contre en 30/06/2012		60 000 300
soit une variation de	-	60 000 300

XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital		-
contre en 30/06/2012		759 938
soit une variation de	-	759 938

XII-3 Dividende & autres distributions		5 236 952
contre en 30/06/2012		2 924 995
soit une variation de		2 311 957

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités		764 888
contre en 30/06/2012		81 516
soit une variation de		683 372

NOTE XIV

La composition des liquidités		
La trésorerie totalise à la clôture de		10 765 842
contre en 30/06/2012		6 531 605
soit une variation de		4 234 237

NOTE XV

La composition des liquidités de Tunis-Re déposées en banques est comme suit :

liquidité en dinars		492 978
contre en 30/06/2012		928 826
soit une variation de	-	435 848

liquidité en devises		10 272 864
contre en 30/06/2012		5 602 779
soit une variation de		4 670 085

NOTES COMPLEMENTAIRES

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

LIBELLE	NOTES	COMPTES RACCORDES	
		ACCEPTATION	RETROCESSION
PRNV1 PRIMES ACQUISES			
PRNV11 Primes	(I-1)	705	708
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	7095-7096	70995-70996
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES			
CHNV11 Sinistres payés	(II-1)	605	609
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(II-2)	6150-6195	6195-6196
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION			
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	64205-64206-64207-64208-64209-64210-64211	
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	6422	
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	(III-3)		649

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTES	COMPTES RACCORDES
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	
PRNT11 REVENUS DES PLACEMENTS	(I-1)	760
PRNT12 PRODUITS DES AUTRES PLACEMENTS	(I-2)	762
PRNT13 REPRISE DE CORRECTION DE VALEUR SUR PLACEMENTS	(I-3)	7696
PRNT14 PROFITS PROVENANT DE LA REALISATION DES PLACEMENTS	(I-4)	764
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(II)	
CHNT11 CHARGE DE GESTION DES PLACEMENTS Y COMPRIS LES CHARGES D'INTERETS	(II-1)	6610-9271
CHNT12 CORRECTION DE VALEUR SUR PLACEMENTS	(II-2)	6696
CHNT13 PERTES PROVENANT DE REALISATION DES PLACEMENTS	(II-3)	6640
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUE	(III)	7530-7531-7650-76501--7700-9950-9963
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUE	(IV)	6570-6650-66501-9271-9700-9810-9813-9850-9861-9863
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(V)	6910
CHNT6/PRNT EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLE (NETS IMPOTS)	(VIII)	

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES DE TUNIS RE AU 30 JUIN 2013

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Ré), comprenant le bilan, l'Etat de résultat technique, l'état de résultat, le Tableau des engagements reçus et donnés et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Les états financiers au 30 juin 2013, font apparaître un total net de bilan de 439 362 330 Dinars et un bénéfice net d'impôt de 5 046 013 Dinars.

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunis ré au 30 juin 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 août 2013

**La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI
Associé**